L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 30 MARS 1850.

Imprimé et publié par HAGNE & WEISSE, No. 82 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 30 MARS.

LIGUE [illegible] L'UNION.—On se rappelle les [illegible] que certains correspondants se sont [illegible] dernièrement à faire circuler sur le compte du général Taylor et qu'ils ont eu [illegible] de cotier au télégraphe. Ces [illegible] avant d'abord prétendu que [illegible] le Président avait exprimé en termes [illegible] de venir bloquer les ports du Sud et [illegible] l'Ouest et du Nord, dans le cas où les Etats [illegible] se séparer de l'Union. [illegible] Le général Taylor [illegible] de l'Union et il sera toujours prêt à la [illegible], mais les projets belliqueux qu'on lui prête n'ont jamais existé que dans le cerveau de quelques correspondants malveillants. On écrit aujourd'hui de Washington que le Président, dans une entrevue qu'il a eue avec un [illegible] du Sud, lui a déclaré qu'il ferait tous ses efforts pour conserver l'Union, mais que s'il fallait la maintenir par la force ouverte, il serait d'avis qu'on laissât l'Union se dissoudre, car elle ne vaudrait pas la peine d'être maintenue à un pareil prix.

Le général Taylor a raison. Le jour où une partie de l'Union s'armera contre quelques Etats pour conserver la Constitution fédérative sera le dernier de notre existence politique. Le sang versé créerait des antipathies telles que la conciliation deviendrait désormais impossible. Nous le répétons avec le Président, si l'Union ne peut être maintenue que par la force des armes, qu'elle cesse plutôt, car elle n'aurait plus en fait qu'une existence fictive. Mais nous espérons bien que le patriotisme des citoyens prévaudra et que les efforts de ceux qui s'efforcent de réaliser [illegible] agitateurs.

PROCES DU Dr. WEBSTER.

Les témoignages produits jusqu'ici par l'accusation tendent à établir la culpabilité du docteur Webster. Les charges sont accablantes et [illegible] journaux de Boston que les avocats de l'accusé ne chercheront pas à nier la perpétration du crime, mais se borneront à [illegible] démontrant que l'accusé aurait tué le docteur Parkman dans un moment de colère furieuse.

Nous avons [illegible] compte-rendu des trois premières audiences de la Cour. Dans la première [illegible] comme nous l'avons dit, on a procédé à la formation du jury, puis l'avocat [illegible] a ouvert la cause et deux témoins ont été entendus.

Le second jour, le jury s'est transporté, par ordre de la Cour, dans le collège médical où [illegible] a eu lieu [illegible]. A dix heures, M. [illegible] rend compte de toutes les recherches de la police depuis le jour de la disparition du docteur Parkman [illegible] constater [illegible] de l'arrestation du prévenu.

[illegible] une fenêtre située en face [illegible] collège médical [illegible] Parkman entrer au collège le jour même de sa disparition. M. Webster est venu ensuite [illegible] pour signer un check.

Le [illegible] dépose qu'en arrivant chez le docteur Webster avec un mandat d'arrêt, celui-ci [illegible] une vive agitation [illegible] ma pauvre famille! [illegible] inspecté les locaux [illegible] découvert [illegible] débris de membres humains [illegible] M. Webster, abominable.

Le [illegible] Strong est appelé. Il a été [illegible] M. Parkman pendant plusieurs années. [illegible] la découverte [illegible] un [illegible] la plus [illegible] de la [illegible] et [illegible] de son [illegible] L'acte [illegible] au [illegible] Webster [illegible] de la [illegible] qui [illegible] docteur Parkman.

Le [illegible] Frederick Ainsworth, professeur [illegible] est ensuite appelé [illegible] ces [illegible] par ses [illegible] Webster [illegible] il [illegible] qu'il [illegible] l'avait [illegible] le [illegible] Webster [illegible] que [illegible] du [illegible] évident.

[illegible] J. Jackson. Il a été chargé [illegible] des [illegible] du docteur Parkman. [illegible] et déclare qu'un mémoire qu'il a adressé à la Cour renferme les explications les plus [illegible] sur l'action de la potasse combinée avec des [illegible]. Le corps du docteur Parkman pesait cent quarante livres; pour le [illegible] il a fallu [illegible] dix livres de potasse. [illegible] possible à l'accusé de brûler les restes de sa victime sans que l'odeur se répandît [illegible] de la construction particulière du foyer [illegible] laboratoire.

M. N. C. Keep déclare qu'il était le dentiste de M. Parkman depuis 18[illegible]5. On lui a montré des fausses dents retrouvées dans le foyer du laboratoire de M. Webster; il les a immédiatement reconnues; ce sont celles qu'il a faites lui-même en 1846 pour le docteur Parkman.

M. Noble, autre dentiste, reconnaît également les fausses dents produites en Cour et à la confection desquelles il a contribué; elles ont été faites par M. Keep pour le docteur Parkman.

Le professeur Wyman déclare positivement que les restes trouvés au collège médical sont ceux du docteur Parkman. Il a vu en outre du sang sur des [illegible] et sur des pantalons appartenant au docteur Webster.

D'autres témoins ont été entendus, et l'audience a été levée. Les comptes rendus déclarent que l'accusé qui était entré à la Cour d'un pas ferme, en est sorti tout chancelant.

HORRIBLE ACCIDENT.—On nous communique les faits suivants:

Encore à signaler un de ces malheurs qui ne se renouvellent que trop souvent dans notre ville, [illegible] imprudence ou faute de précaution.

La famille Dorville, demeurant rue Robertson, en offre un bien triste exemple. Une jeune personne de 16 ans s'étant trop approchée du foyer, le feu prit à sa robe; cette malheureuse enfant effrayée se prit à courir dans la maison en criant au secours; mais la rapidité de sa course ne fit qu'augmenter l'intensité de la flamme qui bientôt fit des progrès terribles. Ses deux sœurs, attirées par les cris de cette infortunée, s'empressèrent dans leur premier mouvement de se jeter sur elle pour comprimer les flammes [illegible] mais sans pouvoir y parvenir. Ces malheureuses furent elles-mêmes bientôt mutilées par le feu qui consumait leur pauvre sœur. La première victime est morte le matin après des souffrances horribles, et l'une des deux autres sœurs a été tellement atteinte par les flammes qu'on craint d'être obligé de lui faire l'amputation des deux mains.

NOMINATIONS.—Voici quelques nominations qui viennent d'être faites par le Président pour trois ou quatre Etats du Sud; elles ont été ratifiées par le Sénat:

WM P. BALLINGER, avocat des Etats-Unis au Texas.

JOHN T. MYRICK, marshall des Etats-Unis pour le district du Nord de la Floride.

FIELDING DAVIS, marshall des Etats Unis pour le district du Sud du Mississipi.

JOSEPH BATES, marshall des Etats-Unis au Texas.

ANDREW J. JAY, receveur des deniers publics à Sparte, dans l'Alabama.

CHARLES F. M. NOLAND, receveur des deniers publics à Batesville, dans l'Arkansas.

SINISTRE.—Le bateau à vapeur *James B. Porter* s'est heurté il y a quelques jours contre un chicot dans la rivière Wabash, près de New-Harmony, a coulé jusqu'au haut de premier pont et a ensuite chaviré. Le *James B. Porter* qui se rendait à la Nlle Orléans, avait un fort chargement et un grand nombre de passagers. Ceux-ci se sont tous sauvés. La perte totale du bateau et du chargement est évaluée à trente mille piastres.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE (TRANSMISE A L'ABEILLE.)

New-York, 28 mars.—Le coton a haussé d'un quart de cent; les middlings-Orléans valent 12 et les Uplands, 11 3/4. Les ventes ont été de 2,000 balles. La farine est lente et le maïs a fléchi; le mélangé vaut 53 cts, le jaune 55. Les provisions sont sans changements. Les notes de la trésorerie sont à 114, les coupons de 6 pour cent à 117.

L'Ohio est parti avec 150 passagers.

Le jugement du Dr. Webster continue: ses avocats ont pris la parole aujourd'hui. Les deux filles du Docteur ont donné leurs témoignages.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Voici la fin du carême. La saison théâtrale va reprendre avec plus d'éclat encore que par le passé. De grands ouvrages ont été mis à l'étude par l'administration et seront représentés dans les dernières jours qui suivront Pâques. Le Prophète fera positivement son apparition après-demain lundi. Cette œuvre grandiose de Meyerbeer, est attendue avec impatience par tous les admirateurs du célèbre maëstro.

FATHER MATHEW.—Les cérémonies de la semaine sainte ont forcé le révérend père Mathew d'interrompre la bonne œuvre qu'il a entreprise avec tant de succès dans notre ville. Il recommencera à administrer le *pledge* demain dimanche et les jours suivans jusqu'à nouvel ordre. Il sera présent à la chapelle de Ste-Thérèse le matin à sept heures et demie et le soir à sept heures.

Le nombre de personnes de notre ville qui ont déjà pris l'engagement d'être tempérans (puissent-elles y être fidèles!) s'élève à plus de quatre mille.

CONGRÈS.

SENAT, 22 mars.—Un bill accordant une pension à la veuve du général Worth est introduit, pris en considération et passé.

La résolution de M. Bell demandant communication d'une copie des instructions données à l'agent américain envoyé en Hongrie pendant la guerre qui existait entre ce dernier pays et l'Autriche, est prise en considération et passe.

Le Sénat reprend la délibération sur la résolution de M. Bradbury, puis ajourne la suite du débat jusqu'au lendemain.

Le Président soumet au Sénat la motion de M. Foote tendant à référer à un comité spécial de treize membres les résolutions de compromis de M. Bell.

M. Dayton prend la parole et s'étend longuement sur la question de l'esclavage et sur l'admission de la Californie. Il attribue toutes les difficultés de la situation à la guerre du Mexique et se prononce en faveur de l'admission immédiate de la Californie.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Le bill rapporté par le comité général et allouant une somme de cent mille piastres aux marins qui se sont emparés de la frégate *Philadelphie* dans le port de Tripoli, est la [illegible] provisoirement sur le bureau.

M. Thomas demande que la Chambre se constitue en comité général pour débattre sur les mesures qui sont à l'ordre du jour. La proposition est adoptée par la voix du speaker.

La Chambre après s'être occupée de différents projets de loi de peu d'importance, passe au bill pour combler le déficit des allocations du présent exercice qu'elle discute jusqu'au moment de l'ajournement.

FEUILLETON.

MEMOIRES D'OUTRE-TOMBE.

PORTRAITS DES GÉNÉRAUX.—PORTRAIT DE BERNADOTTE.—PROCÈS DE MOREAU.—LETTRES DE MOREAU ET DE MASSENA A MME RÉCAMIER.

Je reviens maintenant au récit de Benjamin Constant. [illegible] Bonaparte qui s'est emparé du gouvernement, marchait ouvertement à l'Empire. Les partis les plus opposés [illegible] contre [illegible] que la noblesse [illegible] encore par [illegible] autour de M. de Montmorency [illegible] Madame Récamier [illegible] chez elle [illegible] M. de Montmorency [illegible] des Bourbons [illegible] et la chaleur de [illegible] deux hommes importants autour [illegible] Bernadotte et Moreau [illegible] Bernadotte [illegible] royal de Suède, qui depuis est devenu prince royal de Suède. [illegible] dans la figure, de [illegible] conversation [illegible] mais un de [illegible] Il a parlois des mouvements d'une véritable éloquence; il le sait [illegible] et quand il est entre [illegible] développement de quelque idée générale, [illegible] perd de vue tout ce qui l'occupe et n'est plus qu'un orateur passionné. Tel il a paru en France dans les premières années du règne de Bonaparte, qu'il a toujours haï et auquel il a toujours été suspect, et il l'est encore [illegible] dans ces derniers temps au milieu du [illegible] de l'Europe dont on lui doit [illegible] parce qu'il a rassuré les étrangers en leur montrant un Français prêt à marcher contre les tyrans de la France et [illegible] ne dire que ce qui pouvait influer sur sa nation.

"Tout ce qui offre à une femme le moyen d'exercer sa puissance lui est toujours agréable. Il y avait d'ailleurs dans l'idée de soulever contre le despotisme de Bonaparte des hommes importants par leurs dignités et leur gloire, quelque chose de généreux et de noble qui devait tenter madame Récamier. Elle se prêta donc au désir de M. de Montmorency. Elle réunit souvent Bernadotte et Moreau chez elle. Moreau hésitant, Bernadotte déclamait. Madame Récamier prenait les discours indécis de Moreau pour un commencement de résolution, et les harangues de Bernadotte comme un signal de renversement de la tyrannie. Les deux généraux, de leur côté, étaient enchantés de voir leur mécontentement caressé par tant de beauté, d'esprit et de grâce. Il y avait en effet quelque chose de romanesque et de poétique dans cette femme si jeune, si séduisante, leur parlant de la liberté de leur patrie. Bernadotte répétait sans cesse à Madame Récamier qu'elle était faite pour écrire le monde et pour créer des séides."

En remarquant la finesse de cette peinture de Benjamin Constant, il faut dire que madame Récamier ne serait jamais entrée dans ces intérêts politiques sans l'irritation qu'elle ressentait de l'exil de madame de Staël. Le futur roi de Suède avait la liste des généraux qui tenaient encore au parti de l'indépendance, mais le nom de Moreau n'y était pas; c'était le seul qu'on pût opposer à celui de Napoléon: seulement Bernadotte ignorait quel était ce Bonaparte dont il attaquait la puissance.

Madame Moreau donna un bal; toute l'Europe s'y trouva, excepté la France; elle n'y était représentée que par l'opposition républicaine. Pendant cette fête, le général Bernadotte conduisit Mme Récamier dans un petit salon où le bruit de la musique seul les suivit et leur rappelait où ils étaient. Moreau passa dans ce salon; Bernadotte lui dit après de longues explications: "Avec un nom populaire, vous êtes le seul parmi nous qui puisse se présenter appuyé de tout un peuple; voyez ce que vous pouvez, ce que nous pouvons guidés par vous." Moreau répéta ce qu'il avait dit souvent: "Qu'il sentait le danger dont la liberté était menacée, qu'il fallait surveiller Bonaparte, mais qu'il craignait la guerre civile."

Cette conversation se prolongeait et s'animait; Bernadotte s'emporta et dit au général Moreau: "Vous n'osez pas prendre la cause de la liberté; eh bien! Bonaparte se jouera de la liberté et de vous. Elle périra malgré nos efforts; et vous, vous serez enveloppé dans sa ruine sans avoir combattu." Paroles prophétiques.

La mère de Mme Récamier était liée avec Mme Hulot, mère de Mme Moreau, et Mme Récamier avait contracté avec cette dernière une de ces liaisons d'enfance qu'on est heureux de continuer dans le monde.

MORT DE M. NECKER—RETOUR DE MME DE STAËL—MME RÉCAMIER A COPPET—LE PRINCE AUGUSTE DE PRUSSE.

Madame de Staël apprit à Berlin la maladie de son père; elle se hâta de revenir, mais M. Necker était mort avant son arrivée en Suisse.

En ce temps-là arriva la ruine de M. Récamier; madame de Staël fut bientôt instruite de ce malheureux événement.

Un intérêt nouveau se répandit sur madame Récamier: elle quitta la société sans se plaindre, et sembla faite pour la solitude comme pour le monde. Ses amis lui restèrent, "et cette fois, a dit M. Ballanche, *la fortune se retira seule.*"

Madame de Staël attira son amie à Coppet. Le prince Auguste de Prusse, fait prisonnier à la bataille d'Eylau, se rendait en Italie, passa par Genève; il devint amoureux de madame Récamier. Le vie intime et particulière appartenant à chaque homme commençait son cours sous la vie générale, l'ensanglantement des batailles et la transformation des empires. Le riche, à son réveil, aperçoit ses lambris dorés, le pauvre ses solives enfumées; pour les éclairer il n'y a qu'un même rayon de soleil.

Le prince Auguste, croyant que madame Récamier pourrait consentir au divorce, lui proposa de l'épouser. Il reste un monument de cette passion dans le tableau de Corinne que le prince obtint de Gérard; il en fit présent à madame Récamier, comme un immortel souvenir du sentiment qu'elle lui avait inspiré, et de l'intime amitié qui unissait Corinne et Juliette.

L'été se passa en fêtes: le monde était bouleversé; mais il arrive que le renversement des catastrophes publiques, en [illegible] la jeunesse, en redouble le charme; on se livre d'autant plus vivement aux plaisirs qu'on se sent plus près de les perdre.

Madame de Genlis a fait un roman sur cet attachement du prince Auguste. Je la trouvai un jour dans l'ardeur de la composition. Elle demeurait à l'Arsenal, au milieu de livres poudreux, dans un appartement obscur. Elle n'attendait personne; elle était vêtue d'une robe noire; ses cheveux blancs offusquaient son visage; elle tenait une harpe entre ses genoux, et sa tête était abattue sur sa poitrine. Appendue aux cordes de l'instrument elle promenait deux mains pâles et amaigries sur l'autre côté du réseau sonore, dont elle tirait des sons affaiblis, semblables aux voix lointaines et indéfinissables de la mort. Que chantait l'antique sybille? Elle chantait madame Récamier. Elle l'avait d'abord haïe, mais dans la suite elle avait été vaincue par la beauté et le malheur. Mme de Genlis venait d'écrire cette page sur Mme Récamier, en lui donnant le nom d'Athénaïs.

"Le prince entra dans le salon, conduit par Mme de Staël. Tout à coup la porte s'entrouvre, Athénaïs s'avance... A l'élégance de sa taille, à l'éclat éblouissant de sa figure, le prince ne peut la méconnaître, mais il s'était fait d'elle une idée toute différente: il s'était représenté cette femme si célèbre par sa beauté, fière de ses succès, avec un maintien assuré, et cette espèce de confiance que ne donne que trop souvent ce genre de célébrité; et il voyait une jeune personne timide s'avancer avec embarras et rougir en paraissant. Le plus doux sentiment se mêla à sa surprise.

"Après dîner on ne sortit point, à cause de la chaleur excessive; on descendit dans la galerie pour faire de la musique jusqu'à l'heure de la promenade. Après quelques accords brillans et des sons harmoniques d'une douceur enchanteresse, Athénaïs chanta en s'accompagnant sur la harpe. Le prince l'écouta avec ravissement, et, lorsqu'elle eut fini, il la regarda avec un trouble inexprimable en s'écriant: "Et des talens!"

Mme de Staël, dans la force de la vie, aimait Mme Récamier; Mme de Genlis, dans sa décrépitude, retrouvait pour elle les accens de sa jeunesse; l'auteur de *Mademoiselle de Clermont* plaçait la scène de son roman à Coppet, chez l'auteur de Corinne, rivale qu'elle détestait; c'était une merveille. Une autre merveille est de me voir écrire ces détails. Je parcours des lettres qui me rappellent des temps où je vivais solitaire et inconnu. Il fut du bonheur sans moi aux rivages de Coppet, que je n'ai pas vus depuis sans quelque mouvement d'envie. Les choses qui me sont échappées sur la terre, qui m'ont fui, que je regrette, me tueraient si je ne touchais à ma tombe; mais, si près de l'oubli éternel, vérités et songes sont également vains; au bout de la vie tout est jour perdu.

CHATEAUBRIAND,
(*A continuer.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI SOIR, 29 MARS 1850.

Les marchés ont été généralement peu animés cette semaine. Les avis apportés par le *Niagara* annonçant une baisse de 1/8 @ 1/4 d. sur le marché de Liverpool, mais cette nouvelle n'a exercé aucune influence fâcheuse sur le nôtre, et les prix sont même un peu plus élevés.

Il a fait très froid cette semaine; hier matin on a trouvé de la glace dans quelques endroits. Le fleuve est à deux pieds au-dessous de la marque des hautes eaux.

COTON—Arrivées depuis le 22 courant, du Louisiane et Mississipi, 9,763 balles—Tennessee et Nord-Alabama, 6,753—Arkansas, 371—Floride, 113—Texas, 10—ensemble, 17,010 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool 9,843 balles—Glasgow, 1,114—Barcelone, 1,190—Anvers, 430—Gothenburg, 1,156—New-York 2[illegible]7—Boston, 1,3[illegible]3—ensemble, 15,292 balles—ce qui fait une addition au stock de 1,718 balles, et laisse en main y compris tout ce qui est à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 223,565 balles.

ETAT DU COTON

Stock en main au 1er sept. 1849		13,475
Arrivé la semaine dernière	17,010	
Arrivé antérieurement	686,534	
		703,544
		717,019
Expédié la semaine dernière	15,292	
Expédié antérieurement	478,162	
		493,454
Stock sur place		223,565

Lors de la clôture de notre dernière revue ce marché était inactif, mais samedi la demande se releva et 4000 balles changèrent de mains à des prix fermes. Vers le soir du même jour, les avis du Niagara, annonçant une baisse de 1/4 d. à Liverpool, parvinrent en ville; cette nouvelle eut peu d'effet sur notre marché, cependant les affaires prirent un nouveau [illegible] et 5,000 b. furent faites à une hausse de [illegible]. Le mauvais temps [illegible] les transactions et les ventes de la journée ne s'élevèrent qu'à 600 balles. Depuis ce moment la demande a été animée; les ventes s'élèvent à $14,000 balles, dont 5,000 prises aujourd'hui. Les affaires totales de la semaine s'élèvent à 22,500 balles, la plus grande partie prise pour l'Angleterre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inferior	9 3/4 @ 10
Ordinary	10 1/4 @ 10 3/4
Middling	10 7/8 @ 11 1/8
Good Middling	11 1/4 @ 11 1/2
Middling Fair	11 5/8 @ 11 7/8
Fair	12 1/4 @ 12 1/2
Fully Fair	12 3/4 @ —
Good Fair	— @ —
Good and Fine	nominal.

TABAC—Arrivés depuis le 22 courant, 1,637 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Anvers, 29 boucauts—St-Louis (Afrique) 140—St-Pierre (Martinique) 60—New-York, 82—Boston, 12—ensemble, 323 boucauts. Stock en magasins et à bord des navires non-expédiés, 10,856 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1849		12,690
Arrivé la semaine dernière	1,637	
Arrivé antérieurement	18,100	
		19,737
		32,627
Expédié la semaine dernière	323	
Expédié antérieurement	21,448	
		21,771
Stock sur place		10,856

La demande est active et les nouvelles favorables de l'étranger ont donné plus de fermeté aux prix. Les ventes ont été de 700 boucauts, la plus grande partie prise pour le Continent aux anciens cours, savoir: Lugs, 3 1/2 @ 5 1/2 c—Feuilles, inferior @ common, 5 3/4 @ 6 1/2 c—Fair, @ fine, 6 3/4 @ 7 1/2—Choix, 8 @ 9 1/4 c—Comté de Mason, 5 @ 11 cts la livre.

SUCRE—Ce marché est plat et les prix sont faibles. Les ventes de la semaine ont été de 2,400 boucauts comme suit:—Inferior, 2 1/2 @ 3 1/2—Commun, 3 1/4 @ 3 1/2—fair, 3 3/4 @ 4 c—prime, 4 1/4 @ 4 1/2—choix, 4 1/2 @ 5 cts la livre.

MELASSE—Cet article n'a pas varié; les ventes ont été de 3,000 barils aux cours extrêmes de 20 @ 22 cts le gallon pour les qualités inférieures à reculées. Pas de ventes sur plantations.

FARINE—L'augmentation des arrivages a fait que supérieures; les marques extras étant abondantes [illegible] de 18,000 barils—Ohio, $5 62 1/2 @ $5 75—Illinois et St-Louis, ordinaire, $5 75 @ $6—Marques extra, $6 50 @ 7.

CEREALES—Le marché du maïs a légèrement baissé. Les ventes de la semaine s'élèvent à 31,000 sacs de 52 @ 55 cts le boisseau. L'avoine est en bonne demande; les cours sont 42 @ 54 cts le boisseau pour l'Ohio et le St-Louis. Le marché est dépourvu de blé et les prix sont nominaux. Le son se vend $1 10 @ $1 20 les 100 liv.

CAFE—Ce marché est lourd et à la baisse. Au commencement de la semaine 2,000 sacs ont été vendus à l'encan de 10 1/4 @ 11 cts., depuis ce moment quelques petits lots ont été faits de 10 1/4 @ 10 3/4 cts la liv.

RIZ—Nous cotons riz de la Caroline, 3 1/4 @ 3 3/4 cts liv. L'approvisionnement est assez considérable.

BEURRE ET FROMAGE—Ces articles n'ont pas varié—Beurre de l'Ouest, 7 @ 11 cts [illegible] Fromage, 6 1/4 @ 6 3/4 cts la liv., suivant la qualité.

WHISKEY—Les arrivages ayant été plus considérables cette semaine, les prix ont légèrement faibli: rectifié, 21 1/2 @ 22 cts—commun, 21 @ 21 1/2 cts le gallon. Les ventes ont été actives à ces prix.

GRAISSE—Les prix sont fermes et la demande active; les ventes s'élèvent à 3,400 barils et tierces et environ 1,000 barillets de 5 1/4 @ 6 1/4 cts pour la dernière qualité; 5 1/2 @ 6 1/2 cts la liv. pour la supérieure.

BŒUF—Les transactions ont été limitées aux anciens prix, savoir:—Mess, $11 25 @ $12—Prime, $8 @ $8 50—[illegible] le baril. Une vente de 30 tierces prime-mess à $16.

PORC—La demande est peu animée et les prix n'ont pas varié. Le mess se vend $9 50 @ $10, et au détail, $9 75—mess ordinaire, $8 62 1/2 @ $8 75—prime, $7 37 1/2 @ $7 50 le baril. Le mess non inspecté s'est vendu 9 3/4 @ 10 1/4 et le porc en grenier vaut $3 75 les 100 liv. Une vente de 30,000 liv. plats-côté a été faite à $3 [illegible].

LARD SALE—Cet article a été de bonne vente et la hausse cotée dans notre dernière revue s'est maintenue. Les plats côtés valent 4 1/2 @ 5 1/4 c—et les épaules 3 1/2 @ 4 cts la liv. Le jambon crû enveloppé vaut 6 @ 7 1/2—et l'enveloppé et passé au sucre, 8 @ 10 1/2 cts la liv.

FRET—Un navire a été frêté pour Gênes à 9 cts pour le coton—Un [illegible] pour l'Espagne avec du tabac @ $9—Un [illegible] pour Gothembourg @ 5/8 d. pour le coton et [illegible] le tabac, ainsi que plusieurs petits navires pour la Méditerranée à des conditions particulières. Les navires anglais chargent le coton pour Liverpool @ 1/2 d. Le cabotage n'a pas varié.

CHANGE—La demande est animée—Sterling, 107 1/4 @ 108 1/4—France, $1 32 1/2 @ $1 37 1/2—Traites sur New-York, à 60 jours, 1 1/4 @ 1 3/4 pour cent d'escompte—Traites à vue, pair @ 1/4 pour cent d'escompte.

J. MAGNE,
AVOCAT,
A son Bureau 82, rue de Chartres.

Les conducteurs des drays No 383, 1277, 1897, 4029, L 396—et de la charrette à moulins No 500, sont notifiés que s'ils ne rapportent pas les reçus des marchandises qu'ils ont pris du navire Brunswick, ils seront poursuivis suivant la loi.
PIERRE POUTZ,
27mars — 93, rue de la Douane.

PERDUE.—Une clé en cuivre. On donnera une récompense honnête à la personne qui la rapportera au No 93, rue de la Douane. 15mars

OFFICIEL.

No. 118—ACTE

Pour venir au secours de Jean Brunet.

SECTION 1RE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Que la somme de cinq cent quarante-cinq piastres et quarante et un cents est et demeure par le présent, allouée à Jean Brunet, de tous fonds du trésor qui n'auront pas été affectés à d'autres objets, ladite somme, étant le montant à lui dû comme commission sur des collections faites pour l'Etat lesquelles ont été versées dans le trésor de l'Etat.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que la dite somme de cinq cent quarante-cinq piastres et quarante et un cents, devra être payée sur le mandat de l'Auditeur des Comptes Publics tiré sur le trésorier.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 119—RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que l'ingénieur de l'Etat est et demeure requis d'enlever aussitôt que les eaux baisseront, et que les travaux déjà ordonnés seront achevés, les obstructions qui gênent la navigation du Ouachita, Chute, du Bayou Bœuf, du Lac Black et du Bayou Bucha Lake.

Jusqu'aux salines de Hobie et au-si de faire enlever les obstructions qui empêchent la navigation de la rivière Alto, et toutefois ce cours d'eau a été examiné conformément à la résolution No "Huit" approuvée le vingt-quatre février mil huit-cent-quarante-huit, et si cet examen n'a pas encore été fait, il est et demeure requis de le faire et de rapporter à la prochaine Législature si cette rivière peut être améliorée.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 120.—ACTE

Pour accorder une pension à Vincent Lesassier, vétéran de 1814—15.

SECTION 1RE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Qu'une pension de huit piastres par mois soit accordée pour le terme de deux ans à partir du premier jour du mois de mars, mil huit cent cinquante, payable tous les trois mois par le Trésorier de l'Etat sur mandat de l'Auditeur des Comptes Publics en faveur du dit Lesassier.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Qu'une allocation de cent quatre-vingt douze piastres soit comme elle est par les présentes décrétée en faveur du dit Lesassier à prendre sur les sommes se trouvant dans le Trésor et affectées à aucun autre objet.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 121.—ACTE

Pour changer le temps de la tenue de la Cour de District de la Paroisse de la Pointe Coupée.

SECTION 1RE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale*;—Qu'à dater de la passation de cet acte les sessions de la Cour de District dans et pour la paroisse de la Pointe Coupée, seront tenues, pour les sessions de juré, tous les troisièmes lundis de mars et de septembre et pour les sessions de la Cour des Preuves tous les premiers lundis de juin et de décembre.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que toutes lois ou parties de lois contraires aux dispositions du présent acte sont et demeurent par le présent abrogées.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No 122—ACTE

Pour révoquer l'acte d'incorporation du bourg de Freeport et les actes qui l'amendent.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, — Que l'acte intitulé: "Acte pour incorporer le bourg de Freeport, approuvé le vingt-sept mai mil-huit-cent quarante-six, et l'acte amendant le dit acte, approuvé le premier mai mil huit cent quarante-sept, intitulé: Acte supplémentaire à l'acte intitulé Acte pour incorporer le bourg de Freeport soient et demeurent révoqués dans leur entier.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 123—ACTE

En faveur de E. T. Jones, shérif de la paroisse de Claiborne, et de Benjamin Parker, shérif de la paroisse de Bienville.

SECTION 1RE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Que l'Auditeur des Comptes Publics est et demeure autorisé à régler avec Ekin T. Jones, ex-shérif de la paroisse de Claiborne, pour les taxes de mil-huit cent-quarante-sept; en lui allouant la même commission comme par la loi; Bien entendu que le dit Jones devra fournir à l'Auditeur, une liste exacte des contribuables, et du montant des taxes dues pour l'année mil-huit cent-quarante-sept, dans cette partie de la paroisse de Bienville qui a été retranchée lors de la division de cette paroisse.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Que l'Auditeur des Comptes Publics est et demeure autorisé à régler avec Benjamin Parker, shérif de la paroisse de Bienville, pour les taxes de mil huit cent-quarante-sept de la même manière ou lui allouant la même commission que si les dites taxes eussent été versées dans le trésor dans le temps requis par la loi.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 124.—ACTE

Pour réintégrer Alexander Thompson Wood, dans tous ses droits civils et politiques.

SECTION 1RE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Que Alexander T. Wood, trouvé coupable dans l'année mil huit cent trente six du crime d'homicide sans préméditation, soit et est par le présent réintégré dans tous ses droits civils et politiques.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que cet acte aura force de loi du jour de son approbation par le Gouverneur.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 125.—ACTE

Pour confirmer les actes de Bythell Haynes, ci-devant chargé de la liquidation de la compagnie du chemin de fer de Clinton et de Port Hudson.

Attendu que Bythell Haynes a été nommé et commissionné liquidateur de la Compagnie du chemin de fer de Clinton et de Port Hudson; et attendu que pendant le temps de sa gestion beaucoup de règlements qui ont été faits par les débiteurs de la dite compagnie soit à l'amiable ou judiciairement, et attendu que la Cour Suprême a décidé que l'acte de la Législature approuvé le [illegible] mil huit cent quarante huit, et en vertu duquel la nomination du dit Bythell Haynes a été faite, est inconstitutionnel, et attendu qu'il est juste que ceux qui ont transigé et réglé avec le dit Bythell Haynes et qui lui ont fait des paiemens en sa dite qualité soient protégés dans leurs transactions, réglemens, ou paiemens; en conséquence,

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que tous les paiemens qui auront été faits audit Bythell Haynes et tous règlements faits avec lui, qu'il aurait pu être effectués par un débiteur [illegible] par aucun débiteur de la dite compagnie, soit à l'amiable ou judiciairement, et toutes transactions et compromis de la dite compagnie faits par lui avec le compte du dit dite, comme [illegible] ratifiés, confirmés et déclarés valides, à moins que dans les trente jours qui suivront la promulgation de cet acte, il ne soit fait opposition légale ou qu'un procès ne soit intenté pour annuller les dits paiemens, réglemens, reconnaissance, compromis; bien entendu néanmoins que cet acte ne sera pas interprété de manière à rendre valides ou à affecter de quelque façon que ce soit les procès actuellement en Cour, et intentés par le dit Bythell Haynes comme liquidateur de la dite compagnie; mais ces dits procès devront être instruits et décidés sans avoir égard au présent acte; Pourvu que tous les actes du dit commissaire soient strictement conformes aux dispositions de la loi en vertu de laquelle il a été nommé.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 126.—ACTE

Pour [illegible] la durée de la mise en vigueur des dispositions d'un acte pour établir un système [illegible] judiciaire, approuvé le vingt-neuf janvier mil huit cent quarante-neuf.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que les dispositions d'un acte pour établir un [illegible] de la [illegible] du vingt-neuf [illegible] quarante-neuf.

sept, soient maintenant en pleine vigueur, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par la loi.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 127.—ACTE

En faveur de François Vienne.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que le trésorier de l'Etat est et demeure requis de payer, sur le mandat de l'Auditeur des Comptes Publics, à François Vienne, la somme de trente sept piastres quatre vingt neuf cents (37.89) pour services rendus par lui comme assesseur de la paroisse de Natchitoches en vertu de [illegible] de l'acte deux cent dix neuf, approuvé le [illegible] mil huit cent quarante huit.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 128.—ACTE

Pour venir au secours de Simon Mitaud, vétéran de mil huit cent quatorze et quinze.

SECTION 1RE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*, &c.—Simon Mitaud reçoive la somme de quatre vingt seize piastres pendant deux ans, payable par le Trésorier d'Etat, tous les trois mois sur mandat de l'Auditeur des Comptes Publics.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que la somme de cent quatre vingt douze piastres, soit et demeure allouée à titre de pension à Simon Mitaud pour le terme de deux ans.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 129.—ACTE

Pour pourvoir à la nomination d'un notaire public additionnel dans et pour la paroisse des Rapides.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale — Que le Gouverneur est et demeure autorisé à nommer de l'avis et du consentement du Sénat, un notaire public additionnel dans et pour la paroisse des Rapides et qui devra résider dans le District du Juri de police comté sous le nom de Plaisance.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que cet acte aura force à dater de sa passation.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 16 de mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 130.—ACTE

Pour changer le nom de William Kuirdon en celui William Kuird-n Kouwland.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que le nom de William Kuirdon est et demeure par le présent changé en celui de William Kuirdon Kouwland.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 131.—RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'ingénieur de l'Etat est et demeure requis de faire cerner, faire [illegible] les [illegible] qui se trouvent sur les [illegible] Rivière Rouge [illegible] port, et [illegible] et à empêcher [illegible] de la dite rivière.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 132.—ACTE

En faveur de C. D. Tatnon de la paroisse [illegible]-Landry.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que la somme est et demeure allouée et payée à C. D. Tatnon pour services rendus par lui [illegible] intitulé: "Acte pour faire [illegible] d'une certaine portion des [illegible] et de St-Landry, approuvé le seize mars mil huit cent quarante-huit.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 133.—ACTE

En faveur de Robert E. Hammett.

SECTION 1RE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Que le trésorier de l'Etat est et demeure requis de payer sur le mandat de l'auditeur des comptes publics, à Robert E. Hammett, la somme de cent cinquante piastres à titre de compensation pour le recensement qu'il a fait de la paroisse qui doit être [illegible] sous le nom de "Paroisse de la Rivière Rouge" conformément à la première section de l'acte deux cent dix-huit, approuvé le seize mars mil huit cent quarante-huit.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété, &c.*—Que la somme de cent cinquante piastres est et demeure affectée pour effectuer ce paiement.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 134—ACTE

Pour autoriser la liquidation des affaires de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans.

SECTION 1RE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*—Que les actionnaires de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans soient et demeurent autorisés, après l'expiration de la charte de la dite Banque après en avoir donné avis public pendant un mois dans deux des journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, et dans un de grande circulation, à choisir parmi eux trois commissaires liquidateurs [illegible] de la dite Banque, lesquels auront la qualité de commissaires liquidateurs des affaires de la dite Banque.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Que les dits commissaires auront le pouvoir de [illegible] d'ester en justice comme [illegible] au nom de la dite banque, de collecter les sommes dues à la dite Banque, et d'en liquider les affaires pour que la dite liquidation sera [illegible] à l'expiration de la charte, et que les dits commissaires ne recevront aucun dépôt, ne remettront en circulation aucun papier de la Banque, ne remettront en circulation aucun billet de Banque qui aura été racheté, et ne feront aucune affaire de Banque.

SECTION 3ME.—*Il est de plus décrété &c.*—Que les dits commissaires, auront le pouvoir de vendre, ou de faire vendre, en vente publique, ou privée, les biens fonds, les bonds ou autres propriétés de la dite banque, et ils seront autorisés à recevoir les actions de la banque en paiement des sommes dues à la banque.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 16 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

Décédé du choléra, hier soir, à sept heures, LOUIS CONSTANTIN TRIGANT DE BEAUMONT, âgé de quatorze ans et vingt-neuf jours. Les amis et connaissances du père et de son oncle sont priés de vouloir bien assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cet après-midi, à trois heures et demie. Son corps est exposé rue des Grands-Hommes, No. 166, entre les rues Enghein et Port.

Décédé hier à 4 heures de l'après-midi, HENRY BOULET, âgé de 25 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille Montreuil, sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 5 heures P. M. Le convoi partira de sa résidence, rue des Grands-Hommes, entre Bagatelle et Histoire.

Barèges—Barèges, [illegible].

NOUS venons de recevoir par le navire [illegible] wick, DIX MILLE METRES DE BAREGES NOUVEAUX, composant l'assortiment le plus complet, le plus riche et le plus varié que l'on puisse désirer.

La modicité de nos prix étant devenue proverbiale, nous croyons inutile de dire les que nous vendons tous les articles que nous avons en magasin à un taux qui ne saurait manquer de satisfaire les plus intéressés.

Flattés de la confiance que le public a bien voulu nous accorder jusqu'à ce jour, nous profitons de cette occasion pour l'en remercier, et nous espérons lui assurer que nous ferons tous nos efforts pour la mériter.

Avisionnes [illegible]
[illegible] LARDUT [illegible]
Maison Rouge, rue de la Levée, [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE.—[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS—

Goélette Pelican, Wartsteine, pr la Havane.
Navire Tuscarora, Whiting, pr San Francisco.
" Buffalo, Barrett, pr New York.
" Clara Wheeler, Cummings, pr Liverpool.
Barque Seaboats, Campbell, pr New-York.
" Elvira Harbeck, Bixby, pr New-York.
" Nashua, Mortimer, pr Charleston.
Goélette Madonna, Lewis, pr Tampa Bay.
" Vatador, Cortazor, pr Campêche.
" Dora, Bogbich, pr Pensacola.

—ARRIVÉS.—

Pas d'arrivages de la mer.

—STEAMERS.—

Eli-ka, Landry, de Bâton Rouge.
Natchez, Leathers, de Hard Times.
A W Vanleer, Aglies, des Attakapas.
J T Dowsett, Kimball, de Shreveport.
Houdina, Lafaye, de la Balize.
North Carolina, Thompson, de Wabash River
Mohawk, [illegible] de Louisville.

Départs des steamers de Cunard.
Europe, de New-York, ... le 17 Avril

J. A. Beard, encanteur, offrira aujourd'hui en vente, sans réserve, plusieurs belles propriétés de valeur. Les personnes désireuses de faire de bons placements de capitaux, sont invitées à assister à cette vente. Voir les avis dans une autre colonne.

On nous prie d'appeler l'attention des capitalistes sur la vente de quatre magasins situés rue Jefferson, Première Municipalité, qui doit avoir lieu aujourd'hui, à la Bourse St-Louis, par le ministère de Anthony Fernandez, encanteur.

PENSIONNAT ET EXTERNAT
POUR L'UN ET L'AUTRE SEXE,
DIRIGÉ PAR M. ET MME LEFOULLON,
Rue St-Claude, entre les rues du Bayou et des Ursulines, vis-à-vis de St-Augustin.

M. ET MME LEFOULLON ont l'honneur d'informer les familles, que leur institution a été transférée rue St-Claude, vis-à vis de St-Augustin, dans le local qu'ils ont fait construire, afin de satisfaire aux besoins spéciaux de leur maison d'éducation.

Dans la distribution d'ensemble de ce local, et dans l'appropriation de ses diverses parties, ils se sont efforcés de ne rien négliger, de ne rien omettre de ce qui rend les salles d'études, les dortoirs et les cours de récréations salubres et commodes, et de ce qui est pour les pères et mères, une garantie morale et matérielle, une cause de sécurité.

A l'occasion de cet avis, M. et Mme Lefoullon remercient les parents de leurs élèves, leurs protecteurs, et toutes les personnes qui leurs témoignent de la bienveillance; et qui, depuis quatre ans, honorent leur institution de leur patronage; et en leur demandant de vouloir continuer à leur être favorable, ils leur donnent de nouveau l'assurance que nuls soins ne manqueront aux jeunes écoliers et écolières dont on voudra bien leur confier l'éducation.

CONDITIONS.

Pour la pension, non compris le blanchissage $18 par mois.

Pour les externes de la 3me, de la 2me et de la 1re préparatoire, $2 et 3.

Pour ceux de la 3e, de la 2me et de la 1re classe, $4 et 5.

La musique est la seule chose qui se paie à part. Leur mode d'enseignement est constamment théorique et pratique, et les études diverses, orales et écrites ont toujours raisonnées. Toutes les leçons se font simultanément ou alternativement, en français et en anglais.

Le catéchisme est étudié et récité tous les jours, de cinq à six heures, lorsque le désir en est exprimé par les parents. 30 mars—2fps [illegible]

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN magasin et en déchargement des navires Sultana, Maid of Orleans, Quebec, Wabash, Lucas et Alleghany, du Nord, et W. V. Kent, de Liverpool:

5 caisses cotonnade;
10 do cassimirs noir et façonné;
10 do et 2 balles drap noir et façonné;
4 do satinet bleu et noir;
4 do et 2 balles couvertures;
10 do alpaca façonné et noir;
30 do d'indiennes imprimées;
7 balles flanelle rouge et blanche;
2 caisses do imprimée;
2 balles do croisée;
10 caisses coton blanc;
10 do coton écru;
2 do gingas;
2 do denims croisés;
2 do mouchoirs en couleurs 5-4 et 10-4;
1 do et serviettes françaises;

Et un grand assortiment de chemises de peau et cravates en laine et coton, gants, chaus[illegible], articles pour mouchoirs, bas, soie et fil, bonneterie, coton en bobines, mousseline de laine, &c., à vendre par
L. HAAS
30 mars—6m 47, rue de Chartres.

LIBRAIRIE DE LELIEVRE,
210, RUE ROYALE, ET 65, RUE DES URSULINES.

CATECHISME DE LA LOUISIANE, nouvelle édition.

Livres de prières, reliures riches et communes.
Bibles, psautier, bible de poche.
Guide de la femme chrétienne.
Manuel de l'âme chrétienne.
Chants à Marie, et Cantiques à Marie.
Instructions du P. Quadrupani.
Triomphe de l'Evangile. Année de Marie.
Manuel de l'âme, par Mgr Segneri.
Et une grande variété de livres de dévotion
Lectures sur le magnétisme.
Confessions d'un magnétiseur.
Les traités du magnétisme, par Aubin Gauthier, Teste, Deleuze, Ricard, Lafontaine, Olivier, &c. &c.
Médecins des familles. Manuel des mères de famille.
Médecins des pauvres. Littérature, sciences et arts.
Manuels Roret. Livres de classes, &c. &c. &c.
Papeterie, fournitures de bureaux, articles de fantaisie; images, chapelets, crucifix, médailles, &c. 30mars

A PARTIR d'aujourd'hui, je préviens le public que je ne paierai aucune des dettes que ma femme Emira Marceau pourrait contracter.
Nlle-Orléans ce 2d mars 1850.
30mars—1m LAMI J. B. DEGRUY.

CHAPEAUX DE PAILLE.—40 caisses chapeaux de paille pour hommes et enfants, qualités assorties, en déchargement du navire Lochinvar, à vendre par
FROST & Co,
30 mars 10, rue des Magasins.

EN magasin, à vendre par les soussignés:
107 barriques, vin vieux St Emilion.
3 pipes genièvre de Hollande, 1re qualité,
15 quarts cognac, très vieux,
Rhum, brandy, whiskey et gin du Nord.
Aussi un grand assortiment de provisions pour familles, sucre, café, thé, etc., en gros et en détail aux prix les plus modérés.
BOYER FRERES,
20 mars Enc. Moreau et Mandeville, 3 Mun.

V. TARDÉ, COURTIER.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRETS D'ARGENT.
183, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.
12mars—1erjuil

Magasins à louer.
Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à
12 jan A. TRUDEAU.

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques située à l'encoignure des rues Trémé et Esplanade, comprenant quatre grandes chambres et cabinets. Aussi: le rez-de-chaussée parfaitement disposé pour une boutique de grocerie ou de droguerie ou résidence. Il y a huit chambres à feu, une cuisine en briques à deux étages, divisée en quatre chambres, une bonne citerne, cour pavée, et entrées sur les deux rues. S'adresser à
MARTIN BRODERICK, Chemin du Bayou, près la rue des Remparts.
23 fév

VIF ARGENT — 200 livres vif argent, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure
19 mars Condé et St Philippe.

Grand magasin de nouveautés et splendide salon de coiffure.

H. LAHON a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient de transporter son établissement du No. 92 de la rue de Chartres, au No 38 de la même rue. On trouvera constamment dans son magasin des articles de fantaisie de premier choix, un assortiment considérable de porcelaines et cristaux, d'objets de parfumerie de toute espèce et de toute qualité, de cols, gants, cravattes, brosses, parapluies, cannes, bretelles, jouets d'enfans, etc. etc.

H. LAHON a établi en outre, au premier étage de la maison, UN SUPERBE SALON DE COIFFURE, pourvu de tous les objets nécessaires à la toilette, et dont le service sera fait d'une manière irréprochable.

Jaloux de justifier la confiance dont on l'honore, le susnommé ne reculera devant aucun effort pour la mériter chaque jour davantage et se rendre digne du bienveillant patronage dont il est l'objet.
28 mars—1m

Liquidation de société.

LA maison commerciale de MORLOT & ANDRY, se trouve dissoute par, un commun accord, à partir du 1er avril 1850. Octave Andry reste seul chargé de la liquidation.
J. P. MORLOT.
OCT. ANDRY.

Le soussigné continuera le même genre d'affaires pour son compte, et il ose espérer que ses amis et le public en général voudront bien lui accorder leur patronage. OCT. ANDRY.
28 mars—1m

EGAREE une chienne de chasse taille moyenne, blanche avec des tâches chocolat sur les oreilles, côtés, et sur les cuisses, poil ras. Elle a laissé des petits et paraissait avoir beaucoup de lait. Une récompense raisonnable sera donnée à celui qui la ramènera chez
DARAN, QUEYROUZE & Co,
26 mars—6 9 et 11, rue St Louis.

SARDINES A L'HUILE—1000 demi boîtes de F. Rondeau & Co, de Nantes, en débarquement de la barque Rosa Maria, à vendre par
TH. BAILLY, BLANCHARD & Co,
26 mars—7 90, rue de la Douane.

HAUT SAUTERNE—En débarquement du navire Graziatta, de Bordeaux, le soussigné offre à vendre:
100 caisses vin blanc.
DOMINIQUE LANATA,
26 mars 9 et 11, rue Jefferson.

A VENDRE à livrer, par le navire Espendola, attendu du Havre:
200 dame-jeannes de 5 gallons;
200 do do 2 do;
200 do do 1 do
25 caisses de 12 fromages Tête de Maure, 1re qualité;
25 caisses de 24 do do do do
2 meuneaux Gruyère Suisse, par
DOMINIQUE LANATA,
26mars 9 et 11, rue Jefferson.

ESSENCE DE ROSE—A vendre à livrer, par le soussigné:
[illegible] onces essence de rose, 1re qualité, directement de Constantinople.
DOMINIQUE LANATA,
26mars [illegible]

CIGARES [illegible]

INDIGO—[illegible]

OPIUM—4 caisses de Turquie [illegible] à vendre par
E. J. HART & Co,
19 mars [illegible]

CANDIDAT A LA PLACE DE MAIRE.

Nous sommes autorisés à annoncer l'hon. A. D. CROSSMAN comme candidat à la réélection pour la place de Maire.

Pour Maire.
Messieurs les Editeurs,
Veuillez m'annoncer comme candidat à la première magistrature de la ville pour les élections d'avril prochain. PETER L. JORE.
Ex-Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer M. THOMAS J. SPEAR bien connu par les souvenirs de la crevasse, comme candidat des classes pauvres à la place de maire. Il sera soutenu par
LES MASSES INDEPENDANTES.

MM. les Editeurs, veuillez annoncer comme candidat à la place de Recorder de la 1re Municipalité, W. M. FLEMING. Il sera supporté par le peuple.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer comme candidats pour la place d'aldermen du premier ward de la Première Municipalité, la élection suivante:
MM. R. H. McALPIN,
R. W. MONTGOMERY,
RICHARD HAGAN.
Ils seront soutenus par
TOUS LES VOTANTS DU PREMIER WARD.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer comme candidats à la place d'Aldermen du 1er District, 1re Municipalité, MM. W. MONTGOMERY, C. DURGAN, et PAUL PECQUET.
Tous les Habitants du District.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. HENRY E. LYND, comme candidat à la place d'Alderman du 1er District de la 1re Municipalité.
PLUSIEURS VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS est candidat à la place d'Alderman du 2me district, 1re municipalité.
PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer MM. J. L. FABRE & PAULIN BLANQUE comme candidats à la place d'Aldermen du 4e District de la 1re Municipalité. Ils seront supportés par le peuple.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer GEORGE CLARK, alderman du Cinquième District, Première Municipalité, comme candidat pour la réélection à la même place.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. H. F. WIESE, comme candidat à la place d'alderman du Cinquième District de la Première Municipalité.
PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer JOHN WELLS, comme candidat à la place d'Alderman du 5me district, 1re municipalité.
QUELQUES VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. J. A. BONNEVAL, comme candidat à la place d'Alderman du Sixième District de la Première Municipalité.

Veuillez annoncer M. A. DERBES comme candidat à la place d'Alderman du 6me district, 1re municipalité, et qu'il sera soutenu par ses
NOMBREUX AMIS.

Messieurs—Annoncez M. E. GIQUEL, comme candidat pour Alderman du 6me District, 1re Municipalité.

Veuillez annoncer que M. PAUL BOUTET est candidat *Alderman* pour le 1er district de la 3me Municipalité.
Plusieurs Electeurs.

CONSEIL-GENERAL.
CANDIDATS.
Première Municipalité.
C. ROSELIUS,
PHILIPPE WILLMAN,
L. SURGI,
JULES BENIT.

Nous sommes autorisés à dire que LUCIUS C. DUNCAN, Alderman actuel du 1er District de la 1re Municipalité, remplira les mêmes fonctions cette année, s'il est choisi par le peuple aux élections d'avril. 20 mars

PROCLAMATION.

EN vertu d'un acte intitulé "Acte pour prendre l'avis du peuple de la Nouvelle-Orléans, sur la réunion des trois municipalités de la dite ville en une seule corporation, approuvé le 20 mars 1850."

Je fais savoir par la présente proclamation, qu'un *Poll* sera ouvert dans chaque District de chaque Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, le second lundi d'avril prochain, afin de prendre le vote du peuple de la dite ville sur la réunion des trois Municipalités en une seule corporation. Les votes seront reçus durant le même temps et de la même manière que pour l'élection du Maire et des Aldermen de la Nouvelle-Orléans, et le vote ne sera pas [illegible] conformément à la loi.

Donné à Bâton-Rouge sous ma main et le sceau de l'Etat, le vingt troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante, et de la soixante quatorzième année de l'Indépendance des Etats Unis.
Par le Gouverneur
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.
26 mars

UN Monsieur, ayant des habitudes paisibles, désire trouver la pension et le logement dans une famille Française, où cette langue soit parlée. S'adresser par lettre écrite en anglais, à A. B. T. au bureau de ce journal. 23 mars—4

LES personnes devant des taxes d'Etat pour le 2me District représentatif de la Nouvelle-Orléans, sont par le présent prévenues que le collecteur dudit District est prêt à recevoir le montant des taxes d'Etat de la Louisiane, et aussi à délivrer des licences aux commerçants et industriels taxés par la loi.

Le 2me District est borné par les rues Julié, Benjamin, Thalie et Calliope et le fleuve et la Métairie. Le bureau est ouvert de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., rue Erato, entre Prytania et Nayades.
THOMAS ASKEW,
26mars—20f Collecteur du 2me District.

MAISONS A LOUER.
Deux maisons en briques à deux étages, convenables pour familles situées rue de la Victoire, entre les rues des Champs Elysées et de Marigny. Ces maisons viennent d'être restaurées et mises à neuf, elles sont pourvues de citernes et de l'hydrant des water works et offrent toutes les commodités désirables. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & CO,
26 mars 22, rue St-Louis

MAISON A LOUER—Une maison en briques à trois étages, avec de vastes dépendances dans la cour, située rue Marigny, entre la rue de la Levée et la rue de la Victoire Cette maison est pourvue d'une citerne et de l'hydrant des waterworks, elle est très commode pour une grande famille ou une pension bourgeoise.
Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co,
26 mars 22 rue St-Louis

VIN DE BORDEAUX—4 barriques vin St-Estèphe, 1843, qualité supérieure, importées à bord du Della Caspin de Bordeaux, et à vendre par
GEORGE GREEN & BRO,
26 mars—6f 82, rue Gravier.

Charbon pulvérisé de Philadelphie.
QUINZE boucauts charbon pulvérisé de Philadelphie, pour l'usage des distillateurs, en débarquement de la barque Convoy, et à vendre par
26 mars X. LAMBERT, 82, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Rosa Maria, de Bordeaux,
250 caisses vin rouge St-Julien;
115 do do St Estèphe;
50 do do Pauillac;
16 do do Cos Destournel, bouteilles bouchées en verre;
20 do do Léoville do
9 demi-barriques vin blanc, Haut Sauterne 1840.
A vendre par V & E MAIGNAN,
26mars 85 & 87, rue St-Louis

COGNAC—10 quarts de pipes eau-de-vie, de preuve, marque Th. Moulerin;
20 huitièmes pipes eau de vie, 4e preuve, marque "TH. Moulerin, en débarquement du navire Graziatta, de Bordeaux, et à vendre par
V & E MAIGNAN,
26mars 85 & 87, St-Louis

SARDINES A L'HUILE—8 caisses de 50 boîtes sardines;
2 caisses de 100 demi-boîtes sardines;
2 do de 200 quarts do.
En débarquement du navire Graziatta, de Bordeaux, et à vendre par V & E MAIGNAN,
26mars 85 & 87, St-Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Rosa Maria, venant de Bordeaux,
180 barriques vin rouge, bon ordinaire;
60 demi-barriques et barils vin blanc;
12 quarts de pipes eau-de-vie Castillon, 4e pve.
G. M. LUCAS,
26mars 30, Bienville

EN débarquement du navire Rosa Maria, de Bordeaux,
65 barriques vin rouge St-Julien et St-Estèphe;
20 do de vieux pour familles,
11 barils vin blanc Haut Sauterne, qualité supérieure, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
26 mars—6 No 90 rue St Louis

EN débarquement du navire Rosa Maria, de Bordeaux:
Deux caisses contenant 20 douzaines veaux cirés.
20 paires tiges de bottes.
4 douzaines veaux vernis No4.
1 do do, No 1. à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
26 mars—6 No 90 rue St-Louis

EN débarquement du navire Graziatta, venant de Bordeaux;
60 barriques vin rouge;
8 do vin blanc Haut-Barsac;
24 barils do do do do.
A vendre par P LONGIS,
26mars 47, Vieille Levée

EN débarquement du navire Rosa Maria, venant de Bordeaux,
20 barriques vin rouge, à vendre par
P. LONGIS,
26mars 47, Vieille Levée

CHAUX.—1000 barils chaux fraîches des carrières de marbre du cap Girardeau, en débarquement du steamer Hannibal à vendre par
P. H. MONSSEAUX,
26mars 218, rue St-Louis, au marbre [illegible].

PAPIER DE SOIE—1 caisse papier de soie, de couleur, à vendre par
E. J. HART & Co,
26 mars 73, rue Tchoupitoulas.

PAPETERIE—Papiers et articles de papeterie de tous genres, à vendre par
E. J. HART & Co,
26 mars 73, rue Tchoupitoulas.

EN MAGASIN—20 [illegible] pipe vin de [illegible] leur pâle, 10 [illegible] de do do [illegible] caisses des champagnes [illegible], à vendre par
J. E. CUIGNON [illegible]

[illegible] NOUVELLES MARCHANDISES [illegible]

D. H. H[illegible] [illegible]

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif JUNE CORDIAL DU DR. [illegible] est présenté comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles, et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques; il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfants.

ATTENTION Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New York (seul agent américain) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co. No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valde.
12 mars—6m v et c

COURS CLASSIQUES DE M FISKE—M. FISKE commencera jeudi après-midi, 21 mars, à quatre heures et demie après midi, un cours classique d'Electro-Biologie. Des personnes qui suivront ce cours seront mis à même de faire toutes les expériences extraordinaires avec le plus grand succès. Elles apprendront également l'application de ce puissant agent médical à la guérison des maladies. Le prix du cours est de $10 et chaque élève recevra un billet gratis qui l'admettra aux lectures publiques.

Chaque membre de la classe recevra un billet admettant une dame et un monsieur, à chacune des soirées. 18 mars

A vendre pour cause de départ.
UN EXCELLENT PIANO oblique d'Erard, tout neuf,
Un piano oblique de Pleyel,
Une griffonne, très bon couturière, pleinement garantie, ensemble avec son enfant âgé de deux ans.
Pour les conditions s'adresser à
[illegible] A. DELPIT, 16. St Louis.

VENTE DE MARCHANDISES
A très bas prix, à cause de déménagement.

C. M. SIMPSON,
RUE DE CHARTRES, No. 28,

AYANT transporté une grande partie de son stock à son NOUVEAU MAGASIN, No 50, Rue du Canal, offre à vendre à des prix très réduits, le reste de son stock actuellement au 28, rue de Chartres, parmi lesquelles un grand assortiment de:
Marchandises sèches de ménage;
Idem à l'usage des habitants;
Idem de fond et de fantaisie.
Aussi—Un grand lot de BAREGES à très bas prix.
Un grand lot d'organdis-mousselines à 6 1/4 cts, et un assortiment complet d'étoffes pour habillements de dames, parmi lesquelles se trouvent:
Des soieries noires et couleurs, légèrement endommagées et qui seront vendues à très-bas prix; Bastinons, organdis, bareges, tissus en soie, guinghams français, écossais et américains; mousseline laine, unie et brodée, toile d'Irlande, de toute qualité, bas et chaussettes en soie et en coton; et un grand assortiment de Mantilles et visites d'été pour dames, des plus récentes modes et du meilleur goût.
Tous ceux qui désirent acheter des marchandises sèches, en gros et en détail, sont priés de venir examiner celles-ci, attendu que tout le stock doit être écoulé dans quelques semaines. 2mars—3

Chambray Français.
CHAMBRAY Français superfin garanti bon teint.
" Batiste française lustrée do do
" Toile du Nord à raies et à carreaux pour enfants.
Barèges et tissus à la dernière mode.

Toiles d'Irlande.
Trois cent pièces de toile pur fil de la marque célèbre de Ferguson, venant d'arriver et à vendre par
M. E. HAGGERTY & BROTHER,
14 mars No. 58, rue du Canal.

AVIS.
COURVOISIER & Cie, offrant à vendre pour cause de départ leur magnifique ETABLISSEMENT DE CONFISEURS situé encoignure Royale et Dumaine.
Cet établissement se compose, savoir:
1o. Du bail de la maison ayant encore sept ans à courir à partir du 1er mai prochain.
2o. Du bail du jardin et serre Place Antoine et ayant encore quinze ans de durée.
3o. De neufs esclaves, ouvriers et bons domestiques.
4o. Quatre excellents billards.
5o. De tous les ustensiles et marchandises nécessaires à l'exploitation de la maison.
Courvoisier & Cie, céderont en bloc ledit établissement tel qu'il est ci-dessus détaillé, comme encore ils sont prêts à recevoir des propositions pour telle partie dudit établissement à la convenance des acheteurs. Les conditions seront libérales, mais de bonnes et sûres garanties seront exigées.
15 mars—v et c

PORTRAITS
AU DAGUERREOTYPE.
28, RUE DU CAMP.

MR. MOISSENET qui, pendant plusieurs années a tenu l'établissement situé encoignure Royale et St Louis, vient d'ouvrir, sur une plus vaste échelle, un nouvel atelier, rue du Camp, No 28.
Les instruments perfectionnés qu'il a rapportés d'Europe, lui permettent plus que jamais de garantir le fini et la supériorité de ses portraits.
13mars

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—Pour dames et enfants et fillettes—245 caisses chaussures fines des manufactures de Philadelphie et Newark, en déchargement des navires Bay State, Suffolk et Lochinvar, à vendre par
G. W. DUNBAR,
26mars 30, rue Douane.

CIGARES de la Havane—54,830 en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
B. VALLS,
25 mars 37, rue de la Commune.

PICADURA—6 sacs à vendre en débarquement du brick P. Soulé par B. VALLS,
25mars 37, rue de la Commune.

CIGARETTES—1 balle et 11 caisses débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
2mars B. VALLS, 37, Commune.

AMANDES à coque douce.—31 sacs en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
2mars B. VALLS, 37, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE.—585 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
25mars 25, Vieille Levée.

SUCRE—1000 caisses sucre blanc, jaune et brun en chargement et en magasin à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
25 mars 25, rue de la Vieille-Levée.

CONFITURES—25 caisses confitures en déchargement du brick P. Soulé à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
25mars 25, Vieille Levée.

EAU DE VIE—3 demi-pipes Castillon cuvée 1815
10 quarts-pipes Castillon jeune 1815;
15 huitièmes do do 1815;
8 demi do do 1825;
16 quarts do do 1825;
20 huit do do 1825;
10 quarts pipes celebrated brandy vieux 1815;
13 do de Otard, Dupuy & Co, 1842 et 184-;
17 do de Bisquit, Tricoche & Co, 1842 et 1844
1 demi do Henessy & Co, colorée, en magasin et en entrepôt de la douane, à vendre par
A. CARRIERE,
24 mars 25, rue de la Vieille-Levée.

VINS FINS EN BARRIQUES—
4 barriques veuve Merman premier vin Médoc 1844;
14 do Trinquet, Lalande;
26 do Milion, Pauillac, 1844,
17 do Cantenac Vve Bachelot 1846;
19 do St-Estèphe Médoc, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
25 mars 25 Vieille Levée

VIN BLANC ET ROUGE EN CAISSES—
127 caisses vin blanc et haut sauterne;
87 do do Haut Barsac;
45 do vin rouge château Latour;
68 do do Larose Médoc;
85 do do Léoville do;
75 do do St-Julien do 1er cru; en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
25 mars 25 Vieille Levée

OSCAR SARPY,
Marchand de Comestibles,
ENCOIGNURE CONDÉ ET ESPLANADE

VIENT de recevoir par le navire Magnolia, du Havre, 24 douzaines fromage de Hollande, 3 caisses de fromage de gruyère, 24 fromages pâte grasse, 2 caisses saucissons de Lyon, 3 malles morues de Malte. Toujours un assortiment de tous les articles nécessaires aux familles. Conserves, sucre, liqueurs, café, etc. 19 mars

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS AU COMPTANT.
C. YALE JR. & Co,
Soieries nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.
No 27, rue des Magasins,
20 jan—6 m Entre Commune et Gravier

AUX FASHIONABLES.
PAUL HOTTENBECKER, Tailleur,
Rue Conti, No 75,
Vis-à-vis la Banque de l'Etat,

A l'honneur d'inviter messieurs les Fashionables et ses nombreuses pratiques, à venir visiter les marchandises les plus nouvelles de Paris, qu'il vient de recevoir pour la saison d'été.
15mars—1m

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place.
P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre aux acheteurs des prix de Paris, de l'Eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quart et huitièmes de litre, ainsi qu'en coulisses et en boîtes.
Bonne qualité à $1 20 le gallon;
Seconde qualité à $1 50 le gallon;
Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très bon bénéfice. 4 fev

Chapeaux de Paille d'Italie de toute sorte.
P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir par le navire Rosa Maria, venant du Havre, et offre à vendre au plus bas prix de la place, un très grand et très beau assortiment de chapeaux de paille d'Italie pour hommes et pour enfants de toute qualité, des plus récentes modes, en paille et en velours pour dames, enfants etc. également à des prix très avantageux pour les marchands de soie pour hommes et enfants. [illegible] parfaitement à Messieurs les marchands de la campagne. 4 fev

A. LANUSSE & Co,
MARCHANDS DE CHARBONS.
[illegible]

[illegible] DE LA HAVANE [illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

LUNDI, 1er Avril 1850.
La première représentation du célèbre grand Opéra

LE PROPHETE,

Grand Opéra en 5 actes et 9 tableaux, musique de Meyerbeer.
On commencera à 6 3/4 heures.

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

SAMEDI SOIR, 30 MARS 1850.
Treizième Représentation de
SERIOUS FAMILY, Comédie, suivie de
UN GRAND DIVERTISSEMENT, par les premiers danseurs et le corps de ballet.
SKETCHES IN INDIA, pièce comique.
Sir Mathew Scragga, M. Spear, pour ses débuts—Sally Scragga, Mme C. Howard.
Le spectacle sera terminé par
UN DIVERTISSEMENT. Le Pas de [illegible], par Melles Hilariot, Baron, Va [illegible] gnor de Vega.
Premières loges et parquet 75 cents.
Secondes loges 50 cents.
Galerie pour les hommes de couleur 25 cents.

OUVERTURE DU JARDIN
STE. HELENE,
TENU PAR P. PARODY & Co.

LE public est prévenu que l'ouverture du Jardin Ste Hélène aura lieu dimanche, 24 courant. Cet établissement offrira des rafraîchissements de premières qualités, tels que, crèmes à la glace, sorbets et liqueurs. Il y aura bal tous les *dimanches, lundis et jeudis.* 20 mars—1m

Expériences merveilleuses
ARMORY HALL.

M. THEOPHILE FISKE FERA TOUS LES SOIRS, un cours suivi de cet nouvel amusant découverte et nommée ELECTRO-BIOLOGIE. Les expériences seront faites sur des personnes bien connues en ville et surprendront des spectateurs par les résultats extraordinaires et amusants. Les expériences commenceront à sept heures et demie. Billets, 50 cents, un cavalier et deux dames $1.
19 mars

SALLE DE BAL DU GLOBE,
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVAIRE VIOSCA, propriétaire
WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—

$25 de Récompense.

LA récompense ci-dessus sera payée à qui conque fera découvrir Mme EMILIE PAUVERT, née Louve, qui a quitté sans motif le domicile de son mari en emmenant son fils Eugène. L'honorable 5me Cour de District ayant décidé que l'enfant resterait sous la garde du père, je fais savoir que je poursuivrai en Cour Criminelle toute personne qui donnerait asile à la dite Dame Pauvert ou à son enfant, afin de les soustraire aux recherches. L'enfant Eugène est âgé de 11 ans, teint brun, yeux noirs, cheveux châtain, et a un signe au cou près de l'oreille gauche. Je donne ici leur signalement afin de les faire découvrir.

Mme Pauvert est d'une taille ordinaire, très brune, la lèvre inférieure courte et les dents du devant un peu [illegible]. L'enfant Eugène est âgé de 11 ans, teint brun, yeux noirs, cheveux châtain, et a un signe au cou près de l'oreille gauche. [illegible]
G. PAUVERT
29mars—6f No 24, rue Marigny

UNE FLEUR
VALSE POUR LE PIANO,
PAR HUBERT ROLLING.
EN VENTE CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX MARCHANDS DE MUSIQUE.

LE succès de cette valse au Jardin de Tivoli a engagé le compositeur à la faire graver et à l'offrir en vente 21 mars—

PIANO ET CHANT
UNE élève DU CELEBRE PRUDENT Mlle J. DUCLOS, tout récemment arrivée de France, se chargerait encore de l'éducation musicale de 3 ou 4 jeunes demoiselles.
Pour plus amples renseignements, s'adresser de 8 à 10 et de 1 à 3 heures, à
M NADAU DU TREIL,
5mars—1m 177, rue St Pierre

LANGUE ANGLAISE.
SYSTEME VIDAL.
J. S. DE PALOS, professeur d'Anglais, Français et Espagnol au Passage de la Bourse, tout près de la rue de Douane, tient des classes depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure P. M., et de 2 heures du soir, et [illegible] de 7 à 9. Son système d'enseignement étant basé sur la dans cette ville depuis douze ans, les personnes qui désirent parler en très peu de temps les susdites langues, feront bien de ne pas négliger la présente occasion. 25 fév—3m

AVIS.
LES soussignés ayant pris associé M. Gustave Miltenberger en société, ses affaires continueront comme par le passé, sous la raison de
A. MILTENBERGER & Co
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1850. 21 mars—1m

C. GODIN,
LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER
Rue de Chartres, 133.
Peut fournir les numéros de l'ILLUSTRATION datés du 5 janvier au 16 février 1850
Prix de chaque numéro 25 cts. 21 mars

BLANC DE BALEINE—450 caisses des marques New-Bedford & Nantucket, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
23mars 6, rue des Magasins

A VENDRE en débarquement du navire Grazia, de Bordeaux
5 tonneaux vin vieux 1841,
200 caisses vin Haut Sauterne.
150 barriques bon vin ordinaire Médoc.
100 quarts cognac 4me preuve
A vendre par DOMINIQUE LANATA,
23mars 9 et 11 Jefferson

Moulin à scie à vendre ou à louer
A VENDRE ou à louer, un moulin à scie, situé dans la paroisse, à trois milles plus bas que la ville, rive droite du fleuve. Le dit moulin peut scier de 40 à 50 cordes de bois par jour ou peut facilement y adapter un Planing Machine.
A louer aussi pour le même temps que l'on pourrait désirer, le terrain sur lequel est situé le moulin mesurant trois arpents face au fleuve.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'habitation de M F Verret, à un mille plus bas que le ferry, rive droite du fleuve. 21 mars—6

Brandy et Genièvre.
ON peut acheter, par n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le soussigné en aura constamment en vente à la convenance des acheteurs.
J. McDONNELL,
Encoignure St-Philippe et Remparts
15 mars—ab

Habitation-Sucrerie à vendre
UNE Habitation établie en Sucrerie, située dans la paroisse St Charles, à vendre par la banque de l'Association Consolidée.
Pour plus amples informations, s'adresser à
G. MILTENBERGER,
7mars Caissier.

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN,
10 mai—1an Agent

L. BOUDRO.
Restaurant de l'Hôtel Washington

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que depuis dimanche 10 mars 1850, il a ouvert son Restaurant au Lac Pontchartrain, HÔTEL WASHINGTON.
Le soussigné espère que sa nombreuse clientèle lui continuera cette année le bienveillant patronage dont elle l'honore depuis si longtemps, et s'efforcera de mériter toujours cette distinction du public.
9 mars—30f L. BOUDRO.

COTON ECRU—400 balles pour draps de lits, de différentes marques, en magasin et à vendre par
DE FOREST & CO,
21 mars—20 20, rue de la Douane

COTON BLANC—100 caisses diverses qualités, en magasin et à vendre par
DE FOREST & CO,
21mars—20 20, rue de la Douane

INDIENNES—100 caisses indiennes diverses qualités et 16 do 4-4 anglaises et avant droit au drawback, à vendre par DE FOREST & CO,
21 mars—20 20, rue de la Douane

DRAP ALLEMAND—2 balles drap allemand à vendre à bas prix par DE FOREST & CO,
21 mars—20 20, rue de la Douane

SOIE A COUDRE—3 caisses soie américaine, 2 do do italienne, 2 de de l'Inde, hautes couleurs, à vendre par DE FOREST & CO,
21mars—20 20, rue de la Douane.

MARCHANDISES SECHES.
VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT.

SIMPSON, No 28, rue de Chartres, étant sur le point de déménager et désirant réduire son stock offre à vendre, ses marchandises au prix coûtant. Un coup d'œil chez lui un assortiment complet d'articles de modes du dernier genre convenables pour la ville et la campagne. Les personnes désirant acheter des marchandises sèches, sont invitées à venir au No 28, rue de Chartres. 21 mars

MME F. FRYER a l'honneur d'informer les dames qu'elle fera, jeudi 14 courant l'ouverture de ses nouveautés de printemps, mousseline de soie, imprimée, grenadine unie et quadrillée, gaze de l'Inde, de 4 volants, batiste brodée, barège, pompadour, brodé à volants, glacé, satin mantelets, châle, dentelle noire et blanche, caisses de chapeaux de paille, paille de riz, crêpe fleurs, cravates, et nouveautés de tous genres.
12mars

FAYETTE FOUNDRY.
DAVID GRIFFEY, Propriétaire,
CINCINNATI (Ohio.)

LES soussignés nommés agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour
Machines à vapeur,
Moulins à sucre,
Moulins à scies,
Machines à dragage,
Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité de l'ouvrage que pour celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucreries, donne [illegible] satisfaction.
WM TIFT, au Veranah,
AUGUSTIN & THIBAUT,
[illegible] rue Conti

[illegible] de Récompense.
[illegible] payée à la personne qui ramènera au No 93, rue [illegible] Remparts, un nègre nommé [illegible] âgé de 18 à 20 ans [illegible] parle l'anglais et le français [illegible]
31 mars